

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL13

MARCHES FORAINS

Création du marché de la Clairière

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron organise actuellement sept marchés forains hebdomadaires répartis sur quatre sites :

- lundis et vendredis, place de la Liberté,
- mardis et samedis, place Jean Moulin,
- mercredis matin et dimanches, place Curial,
- mercredis après-midi, rue Louis Ailloud.

Le projet de la ZAC de la Clairière étant rentré en phase deux et la place Jean Raby accueillant à terme plusieurs commerçants, il est proposé d'y créer un marché pour impulser une vie de quartier et répondre aux attentes des habitants et commerçants.

Les marchés de proximité contribuent à l'économie locale et à la dynamique d'une zone. Ce dernier pourra de plus accompagner à la commercialisation des futurs logements, mais également aux cellules commerciales.

Les marchés des mercredis et dimanches font apparaître un intérêt toujours accru pour la vente par des producteurs bio et des circuits de distribution courts.

Ainsi, il est proposé de créer un second marché du soir, en complément du marché rue Louis Ailloud, qui se tiendrait sur la place Jean Raby. Ce marché sera constitué de producteurs, d'artisans et privilégiera les circuits courts. Il se tiendra les vendredis après-midi de 14h à 20h pour toucher à la fois les futurs salariés de la zone ainsi que les résidents.

La superficie du marché étant contrainte par la topographie du lieu, il sera réservé aux abonnés (sauf remplacement ponctuel en cas d'absence, sur validation préalable par les services de la Ville).

Il sera dans un premier temps constitué d'une structure modeste pour tester les usages et l'affluence de ce marché. Une évaluation sera établie au bout de quelques mois de fonctionnement afin de l'étoffer ou d'y apporter des modifications si nécessaire pour mieux répondre aux besoins de commerçants et habitants.

Les organisations syndicales professionnelles représentatives des commerçants ont été consultées le 2 décembre 2024 conformément à l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'ont émis aucune objection.

Elles seront de nouveau consultées sur la finalisation du règlement spécifique à ce nouveau marché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un marché du soir qui se tiendra sur la place Jean Raby dans le nouveau quartier de la Clairière, les vendredis après-midi de 14h à 20h.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création le vendredi d'un marché forain alimentaire du soir place Jean Raby, réservé aux producteurs de produits bio, artisanaux et aux circuits courts,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à établir tous les actes nécessaires à l'engagement et au bon déroulement de cette manifestation et à signer tous les documents correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025



ID : 069-216900290-20250214-20250213DEL13-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD